

Jeudi 15 juin

**Matin**

ANA DIAS—CHIARUTTINI  
OSER LE MUSÉE !



Comment les visites au musée d'art ou de sciences permettent aux enfants de développer le langage pour s'approprier le monde ? Comment cet espace culturel qui progressivement devient familier et complémentaire d'autres expériences culturelles, permet de développer leur créativité pour s'affirmer comme sujet visiteur – sujet récepteur ? Le musée apparaît ainsi comme un continuum qui donne sens aux apprentissages scolaires mobilisés dans ce cadre là. **N'est fondamental que ce qui permet de s'approprier le monde, le comprendre et pouvoir agir sur lui.** Il importe que la visite soit pensée autant comme une sortie culturelle, qu'une rencontre avec un témoignage du monde où l'on vit.

**Après-midi**

ATELIERS DE PÉDA ALTERNATIVE  
GFEN – AGSAS – ICEM – OCCE

Vendredi 16 juin

**Matin**

DOROTHÉE SALES—HITIER



L'ORAL, ENTRE PRATIQUES ET ENSEIGNEMENT

Maintenant que la possibilité et la nécessité d'enseigner l'oral sont largement admises tant du point de vue de la recherche, de l'institution scolaire que de celui des sociologues qui pointent les inégalités liées à ses usages en contexte scolaire, il reste encore à implanter son enseignement durablement à l'école élémentaire. **L'oral est omniprésent dans le quotidien de la classe et dans les pratiques mais la question de son enseignement explicite reste posée.** Aussi reste-t-il important **de cerner et d'analyser les empêchements à son enracinement** afin de dégager des modalités de son opérationnalisation effective.

**Après-midi**

SYLVIE JOUBLOT—FERRÉ

HABITER ET PENSER LE MONDE : INDISPENSABLE GÉOGRAPHIE À L'ÉCOLE

L'enseignement de la géographie à l'école primaire : les outils, les méthodes et les objets de cette discipline sont plus que jamais nécessaire **en contexte d'urgences écologique, démocratiques et sociales.** Sa place, en écho à la condition géographique des êtres humains, doit être réaffirmée, au sein de démarches à la fois pluridisciplinaires et citoyennes. Les lieux nous affectent, faire avec les lieux et en prendre soin, s'apprend dès le plus jeune âge. **Entretenir le goût de la Terre en faisant de la géographie avec les enfants est un enjeu de culture commune et de culture partagée.**



JEUDI 15 ET VENDREDI 16 JUIN

Lieu à définir

INSCRIPTION AVANT LE 15 MAI

ATTENTION  
Autorisation à  
demander au  
DASEN  
avant le 15  
MAI

## Stage syndical : un droit à utiliser !

Tous-tes les collègues, PE, AESH, Psy-EN, qui le souhaitent, syndiqué-es au SNUipp-FSU... ou pas, titulaires, stagiaires ou étudiant-es. Chaque agent-e a droit à 12 jours de stage par an. Participer à des stages de formation syndicale donne droit à une autorisation d'absence sans perte de traitement.

Participer à un stage syndical, c'est :

- avoir le temps de se former, comprendre, échanger ...
- avoir les bonnes réponses à ses questions,
- réfléchir tou-tes ensemble,
- un moment convivial.

Enfin, c'est un droit : utilisons-le !

**1** ENVOYER UN COURRIER DE DEMANDE DE CONGÉ POUR STAGE AU MOINS 1 MOIS AVANT LE DÉBUT DU STAGE (SOIT LE 15 MAI DERNIER DÉLAI).

### Modèles de lettre

#### POUR LES AESH

M. le DASEN de la Haute-Garonne  
S/c de M ou Mme le / la Principal/e ou Proviseur/e  
ou de M. ou Mme le directeur-trice d'école

Monsieur le Directeur Académique,  
Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 13 novembre 1982 (art.2), relative aux agents non titulaires de l'Etat, définissant le droit à la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 22/03/2022 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Toulouse et est organisé par le SNUipp-FSU, sous l'égide du centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

#### POUR LES ENSEIGNANT-ES

M. le DASEN de la Haute-Garonne  
S/c de M ou Mme l'IEEN de la circonscription HG \_\_,

Monsieur le Directeur Académique,  
Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le 22/03/2022 .

Ce stage se déroulera à Toulouse et est organisé par le SNUipp-FSU, sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congé pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

A Toulouse , le \_\_\_\_\_ Signature

**2** Inscrivez-vous en ligne sur notre site

<https://31.snuipp.fr/>

Ou envoyez nous un mail à

[snu31@snuipp.fr](mailto:snu31@snuipp.fr)

Ou simplement en flaschant le QR-Code



JEUDI 15 ET VENDREDI 16 JUIN

Lieu à définir

INSCRIPTION AVANT LE 15 MAI